

RÉSERVÉ AUX INVESTISSEURS PROFESSIONNELS

# « NET ZERO » : LES 10 ENGAGEMENTS DE BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT



**BNP PARIBAS**  
**ASSET MANAGEMENT**

L'investisseur durable d'un monde qui change

# SOMMAIRE

## AVANT-PROPOS



ACTIVITÉ CONCERNÉE



ENGAGEMENT

## INVESTISSEMENTS

Réduire l'empreinte carbone de nos investissements de 30 % d'ici 2025, puis de 50 % d'ici 2030\*

03

Aligner nos investissements sur la neutralité carbone à hauteur de 60 % d'ici 2030, puis 100 % d'ici 2040

07

07

Achever totalement la sortie du charbon d'ici 2030 dans les pays de l'Union Européenne et de l'OCDE et d'ici 2040 dans le reste du monde

08

Augmenter nos investissements thématiques dans les solutions environnementales et climatiques

08

Accompagner nos clients dans leur transition vers la neutralité carbone

08

## VOTE ET ENGAGEMENT

Voter en faveur de l'action climatique des entreprises

09

Engager le dialogue avec les entreprises sur la neutralité carbone

09

Plaider en faveur de politiques climatiques nationales et internationales alignées sur l'objectif « net zero »

09

## OPÉRATIONS

Réduire l'empreinte de nos émissions, améliorer l'efficacité énergétique et recourir davantage aux énergies vertes

10

Rendre compte des progrès réalisés

10

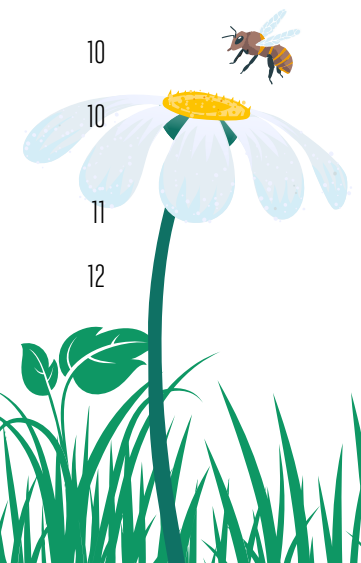
## CONCLUSION

11

## GLOSSAIRE

12

\* par rapport aux données de référence de 2019



# AVANT-PROPOS



**Sandro Pierri**  
Directeur général



**Jane Ambachtsheer**  
Responsable Global Sustainability

Chez BNP Paribas Asset Management (BNPP AM), nous avons placé le développement durable au cœur de notre stratégie d'entreprise et en avons fait l'une de nos principales convictions d'investissement. Selon nous, la transition vers une économie bas-carbone, respectueuse de l'environnement et plus inclusive est essentielle pour assurer la viabilité à long terme non seulement du monde dans lequel nous vivons, mais aussi des marchés financiers. Elle est donc essentielle à notre mission, qui vise à générer des performances durables sur le long terme pour nos clients.

C'est pourquoi nous participons à la lutte contre le changement climatique depuis de nombreuses années. En 2021, nous nous sommes engagés à la neutralité carbone dans nos portefeuilles d'ici à 2050.

Pour y parvenir, nous avons décidé de publier notre [Feuille de route](#) vers « net zero ». Elle a vocation à encadrer nos engagements et les actions que nous entreprendrons.<sup>1</sup> Cette Feuille de route nous permettra - en tant qu'investisseur durable pour un monde qui change - de nous adapter aux risques et aux opportunités liés au changement climatique.

Dans un premier temps, nos actions porteront sur 250 milliards d'euros, soit 50 % de nos actifs sous gestion<sup>2</sup>. Pour ces actions cotées et ces obligations d'entreprise, nous pensons disposer des outils et des données nécessaires pour parvenir à la neutralité carbone d'ici 2050. Nous comptons progressivement étendre ce périmètre à 100 % de nos actifs.

Il ne sera pas facile d'atteindre cet objectif d'ici 2050 : c'est pourquoi toutes les parties prenantes du monde de l'investissement, des entreprises et de la politique doivent emprunter cette trajectoire, malgré la complexité de la situation géopolitique. Il est essentiel de continuer à travailler en partenariat avec nos clients, nos collaborateurs, les entreprises, les gouvernements et la société civile pour atteindre cet objectif. C'est tous ensemble, que nous relèverons le défi.

1. Voici un résumé de notre Feuille de route « net zero » de BNPP AM, qui répertorie nos 10 engagements. [Lire le document complet](#) (en anglais)

2. Au 30/06/2022



# VUE D'ENSEMBLE

Nous travaillons sur l'investissement durable depuis 20 ans. En 2019, nous avons formalisé notre approche dans notre Stratégie Globale « Sustainability ». En 2021, nous avons finalisé notre transition pour devenir une société de gestion d'actifs durable en adoptant comme signature « *L'investisseur durable d'un monde qui change* ». L'un des piliers de notre stratégie est notre engagement à « apporter une contribution significative à la transition énergétique à faible émission de carbone ».

Nous avons consolidé cet engagement en adhérant à l'initiative « Net Zero Asset Managers » (NZAM). Dans ce document, nous présentons nos engagements « net zero », qui couvrent nos activités d'investissement, de vote et d'engagement, et nos opérations.

3. Les émissions Scope 3 ne sont pas incluses dans le calcul car la mesure de ces émissions n'est pas encore standardisée ou jugée suffisamment fiable pour être utilisée dans le reporting. Compte tenu de l'importance des émissions du scope 3 dans la plupart des secteurs, nous faisons actuellement évoluer notre approche de calcul des émissions du scope 3 dans le but de les inclure à l'avenir.

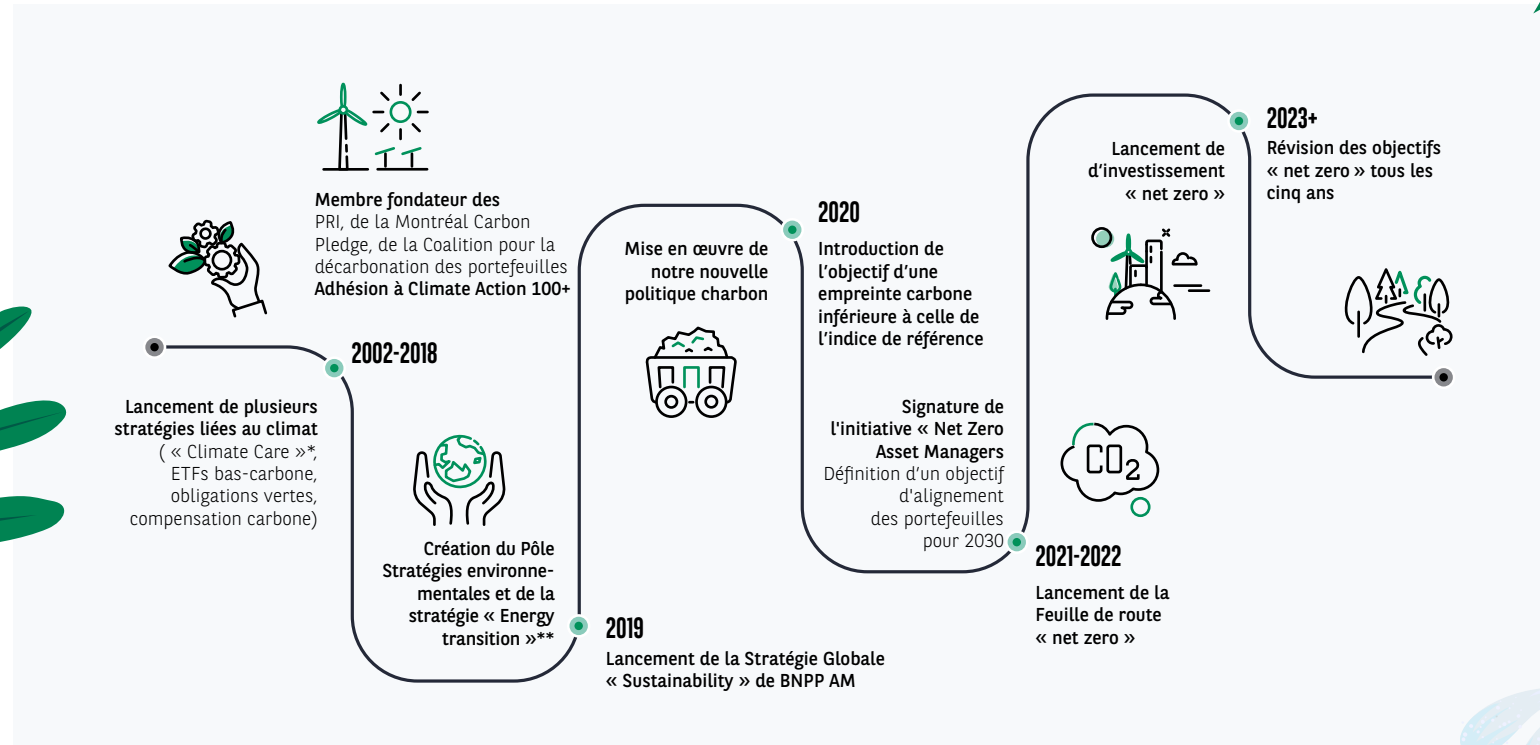
## NOS ENGAGEMENTS « NET ZERO » EN BREF

Investissements	1.	<b>Réduire l'empreinte carbone de nos investissements (Scopes 1 et 2)<sup>3</sup></b> a) -30 % d'ici 2025. b) -50 % d'ici 2030.
	2.	<b>Aligner nos investissements sur le principe « net zero »</b> a) 60 % de nos investissements devant être déjà neutres en carbone, alignés vers une trajectoire Net Zero ou en cours d'alignement d'ici 2030. b) 100 % de nos investissements devant être déjà neutres en carbone, alignés vers une trajectoire Net Zero ou en cours d'alignement d'ici 2040.
	3.	<b>Achever totalement la sortie du charbon</b> Exclure de nos investissements les sociétés minières qui n'ont pas de stratégie de sortie des activités liées au charbon thermique, et les producteurs d'électricité qui continuent d'utiliser le charbon dans leur mix de production, d'ici 2030 pour les pays de l'Union Européennes et de l'OCDE et 2040 pour le reste du monde.
	4.	<b>Investir dans des solutions climatiques</b> Augmenter significativement nos investissements thématiques dans les solutions environnementales et climatiques.
	5.	<b>Accompagner nos clients</b> Dialoguer avec nos clients et les accompagner dans leur transition vers des investissements neutres en carbone.
Stewardship	6.	<b>Voter en faveur de l'action climatique</b> a) Communiquer nos attentes auprès des entreprises pour qu'elles rendent compte de leur empreinte carbone et que les plus grands émetteurs de gaz à effet de serre du monde se fixent une ambition d'atteindre une neutralité carbone d'ici 2050. b) Voter en faveur des propositions d'actionnaires les plus pertinentes et soumettre nos propres propositions afin d'accélérer les initiatives des entreprises pour lutter contre le dérèglement climatique
	7.	<b>S'engager auprès des entreprises sur la neutralité carbone</b> Mettre en œuvre une stratégie d'engagement et de dialogue cohérente avec notre ambition pour tous les actifs sous gestion d'atteindre une neutralité carbone d'ici 2050.
	8.	<b>Plaider pour une politique climatique alignée sur la neutralité carbone</b> Jouer un rôle actif dans le plaidoyer en faveur d'une politique neutre en carbone, et chercher à faire en sorte que tout plaidoyer politique direct et indirect que nous entreprenons soutient la réalisation de neutralité carbone d'ici 2050 ou plus tôt.
Opérations	9.	<b>Réduire notre empreinte d'émissions carbone dans nos activités d'exploitation</b> Continuer à compenser nos émissions d'exploitation, tout en améliorant notre efficacité énergétique et en utilisant plus d'énergie verte.
	10.	<b>Rendre compte de nos progrès</b> Produire un reporting aligné sur les recommandations de la Task Force on Climate-Related Financial Disclosures (« TCFD »).



## Lutter contre le changement climatique et contribuer à la transition énergétique

Au fil des années, nous avons participé à de multiples initiatives visant à lutter contre le changement climatique et à contribuer à la transition énergétique.



Source : BNP Paribas Asset Management, Octobre 2022

\* protection du climat; \*\*Transition énergétique

# QUE COUVRENT NOS 10 ENGAGEMENTS ?

Dans le cadre de notre démarche visant à définir le périmètre initial de nos actifs sous gestion auxquels s'applique nos engagements « net zero », nous avons dans un premier temps axé nos initiatives sur les actions cotées et les obligations d'entreprises. Ces instruments financiers représentent environ la moitié (50%) de nos actifs sous gestion. Cela inclut les fonds relevant des Articles 8 et 9 du Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité (SFDR). Nos engagements s'appliquent également aux fonds et aux mandats gérés conformément à notre politique de Conduite Responsable des Entreprises (CRE).

En revanche, ces engagements ne s'appliquent pas encore aux mandats pour lesquels les clients n'ont pas adhéré à notre politique CRE, aux fonds gérés par nos filiales de conseil et nos sociétés affiliées, et aux fonds en gestion conseillée. Ils ne s'appliquent pas non plus aux investissements dans des titres émis par les états et les agences, les produits dérivés et les actifs privés (cf. encadrés ci-dessous).

## Obligations souveraines

Nos engagements « net zero » ne s'appliquent pas encore aux obligations souveraines. Nous pensons en effet que les indicateurs de carbone et les méthodes d'alignement sur les trajectoires de température ne font pas l'objet d'un consensus assez large pour cette classe d'actifs. De plus, en tant que société de gestion, notre influence directe sur les politiques climatiques des états et leurs résultats est moins tangible.

Néanmoins, nous évaluons la performance climatique des émetteurs souverains et cherchons à améliorer nos méthodologies afin de pouvoir inclure les obligations souveraines dans le périmètre de nos engagements « net zero ». Nous prenons en compte, par exemple, le risque climatique physique et les politiques d'atténuation du changement climatique dans le cadre de notre système de notation ESG des états. Pour améliorer nos méthodes d'évaluation, nous cherchons à estimer l'empreinte carbone des émetteurs souverains.

En tant qu'acteur majeur de la transition vers un avenir « net zero », nous nous efforçons d'améliorer en permanence les outils et les indicateurs permettant d'évaluer notre exposition aux risques et aux opportunités climatiques, ainsi que de contrôler et de rendre compte de nos engagements « net zero ». La proportion d'actifs couverts par nos engagements sera étendue de manière régulière pour atteindre 100 % d'ici 2050.

## Marchés privés

Sur ce segment, la plupart de nos fonds investis dans des entreprises, l'immobilier et les infrastructures ont dépassé leur période d'investissement initiale, ce qui limite notre capacité à modifier la trajectoire des émissions. Cependant, nous avons déjà mis en œuvre des méthodes d'évaluation des risques liés au changement climatique dans nos portefeuilles exposés aux marchés privés et avons l'intention d'appliquer nos engagements aux fonds qui seront lancés dans le futur.



## NOS ENGAGEMENTS

# INVESTISSEMENTS

### 1 - Réduire l'empreinte carbone des investissements (scopes 1 et 2) de 30 % d'ici 2025 et de 50 % d'ici 2030 (par rapport à 2019)

Nous pensons que les réductions d'émissions que nous visons sont compatibles avec les réductions nécessaires des émissions mondiales de GES pour atteindre l'objectif « net zero » d'ici 2050. Cet engagement couvre les émissions de scopes 1 et 2 (cf. glossaire). Il sera élargi lorsque notre méthode de mesure des émissions intégrera les émissions de scope 3.

Nous avons commencé à mesurer l'empreinte carbone de nos fonds et mandats actions ISR<sup>4</sup> dès 2011. En mai 2015, en tant que signataires du Montreal Carbon Pledge, nous avons pris l'engagement de mesurer et de rendre compte progressivement de l'empreinte carbone de nos fonds ouverts. Aujourd'hui, nous mesurons systématiquement l'empreinte carbone de nos portefeuilles actions et obligataires et nous nous sommes engagés - dans nos principes d'intégration ESG - à ce que l'empreinte carbone de nos portefeuilles gérés activement soit inférieure à celle de leurs indices de référence<sup>5</sup>.

Fin 2019, l'empreinte carbone globale des fonds de BNPP AM (sur la base du périmètre de notre engagement) était de 91,72 tCO<sub>2</sub>/m€ investis. Il s'agit de la base de référence de l'engagement dans notre Feuille de route vers le « net zero »<sup>6</sup>. Notre objectif est de réduire ce chiffre de 30 % d'ici 2025 et de 50 % d'ici 2030.

### 2 - Aligner 60 % de nos investissements sur l'objectif « net zero » d'ici 2030 et 100 % d'ici 2040

Pour mesurer l'alignement des entreprises sur l'objectif « net zero », nous avons élaboré un cadre de référence exclusif largement inspiré du cadre d'investissement « net zero » de la Paris Aligned Investment Initiative (PAII)<sup>7</sup>. Ce cadre « triple A » (NZ:AAA) repose sur des sources largement reconnues<sup>8</sup>. Il nous permet d'évaluer l'alignement de chaque entreprise sur le principe « net zero ». Les entreprises sont classées en trois catégories :

- Atteignant « net zero » : entreprises ayant déjà atteint des émissions « net zero »
- Alignée sur l'objectif « net zero » : entreprises dont la trajectoire est compatible avec l'objectif « net zero »
- En cours d'alignement sur une trajectoire « net zero » : entreprises en passe de s'aligner sur une trajectoire « net zero ».

60 % de nos investissements devraient entrer dans ces catégories d'ici 2030 et 100 % d'ici 2040. Nous serons alors en bonne voie pour aligner intégralement nos portefeuilles sur l'objectif « net zero » d'ici 2050.

4. Investissement Socialement Responsable

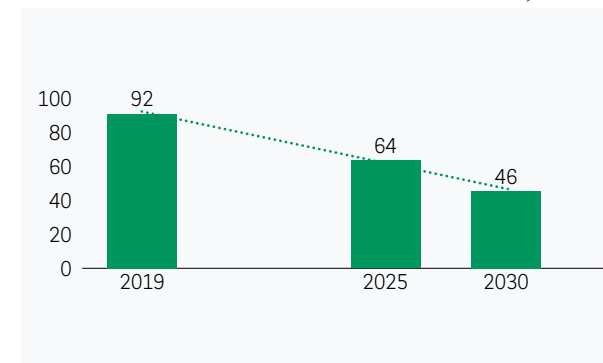
5. Voir le glossaire en annexe pour découvrir notre méthodologie de calcul d'empreinte carbone

6. A noter que ce chiffre reflète nos expositions à la fin de l'année 2019, sans fixation d'une nouvelle base de référence. Si l'allocation d'actifs de la société et ses expositions géographiques et sectorielles venaient à évoluer de manière radicale au fil du temps, nous devrions alors établir une méthodologie pour fixer une nouvelle base de référence. Dans ce scénario, nous serions transparents quant au raisonnement appliqué et aux méthodes utilisées.

7. <https://www.iigcc.org/download/net-zero-investment-framework-implementation-guide/?wpdmdl=4425&refresh=61c444d8e6d101640252632>

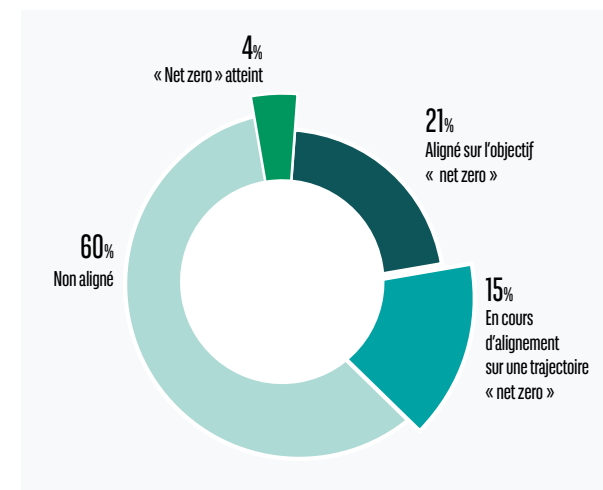
8. Consultez le glossaire pour plus de détails sur les sources utilisés

### Réduction de l'empreinte carbone (tCO<sub>2</sub>e/mEUR)



Source: BNP Paribas Asset Management, Octobre 2022

### Actifs sous gestion (actions/obligations d'entreprises) selon leur alignement « net zero »



Source : BNP Paribas Asset Management, sur la base des données TPI, SBTi, CA 100+ et CDP, à juin 2022

### 3- Acheter totalement la sortie du charbon d'ici 2030 dans les pays de l'Union Européenne et l'OCDE et d'ici 2040 dans le reste du monde

Dans le cadre de notre politique actuelle de Conduite d'Entreprise Responsable, nous limitons les investissements dans le charbon pour :

- Gérer le risque lié aux actifs obsolètes
- Améliorer le profil climatique de nos participations
- Éviter d'investir dans les activités les plus néfastes pour le climat.

Depuis sa mise en œuvre, nous n'avons cessé de renforcer notre politique relative au charbon.

Dans le cadre de cet engagement, nous excluons les **sociétés minières** qui n'ont pas de stratégie de sortie des activités liées au charbon thermique, ainsi que les **producteurs d'électricité** qui utiliseront encore du charbon d'ici 2030 dans les pays de l'Union Européenne et de l'OCDE, et d'ici 2040 dans le reste du monde.<sup>9</sup>

Pour l'heure, nous continuons d'utiliser le [Scénario de développement durable \(SDS\) de l'AIE](#). Nous ne prévoyons pas d'adopter le scénario « net zero » de l'AIE pour les producteurs d'électricité et de segmenter notre référentiel d'intensité carbone en matière de production d'électricité par région. Nous préférons aligner nos investissements dans d'autres secteurs à forte intensité carbone qui n'ont pas encore été traités et aligner nos portefeuilles au-delà de la production d'électricité.

9. Notre politique en matière de charbon est décrite de manière plus détaillée dans le glossaire

10. Selon [l'Energy Transitions Commission](#), le développement de ces technologies et d'autres, notamment la bioénergie, visant à décarboner les secteurs de l'aviation, du transport lourd de marchandises et de l'agriculture, nécessitera entre 1 000 et 2 000 milliards de dollars d'investissements par an. L'adoption de technologies bas-carbone devrait connaître une croissance exponentielle au cours des prochaines décennies et nécessiter des investissements estimés à 275 000 milliards de dollars d'ici 2050, selon un rapport de [McKinsey \(2021\)](#).

### 4- Augmenter significativement les investissements dans les solutions axées sur les thématiques climatiques et environnementales

Si la transition vers une économie « net zero » comporte des risques, elle offre également des opportunités intéressantes dans les technologies existantes, telles que l'éolien et le solaire, ou dans les nouvelles technologies, comme les technologies propres. Des milliers de milliards de dollars d'investissements seront nécessaires, que ce soit en faveur des technologies d'adaptation ou d'atténuation des conséquences du dérèglement climatique.<sup>10</sup>

BNPPAM est aujourd'hui l'un des leaders de l'investissement durable, avec plus de 21,4 milliards d'euros investis dans des fonds thématiques durables dédiés à des thèmes environnementaux, climatiques et sociaux.

Au-delà de nos stratégies existantes qui investissent dans des opportunités liées au climat et à l'environnement, nous continuerons à innover et à proposer à nos clients des solutions en ligne avec notre engagement « net zero » dans de multiples classes d'actifs (actions, obligations, gestion passive, marchés privés, etc.)

### 5- Accompagner nos clients dans leur démarche neutralité carbone

Dans notre système financier interconnecté, nous devons mener un travail collectif pour parvenir à une économie « net zero » d'ici 2050. C'est pourquoi nous comptons collaborer avec nos clients et les encourager à contribuer à nos efforts pour atteindre ensemble cet objectif commun.

Cet engagement prendra plusieurs formes, et notamment :

- Communiquer régulièrement sur notre stratégie « net zero », avec des points réguliers sur les évolutions et les progrès réalisés
- Fournir aux clients des supports pédagogiques et des formations sur la notion de neutralité carbone
- Partager nos réflexions sur le changement climatique et les thèmes liés à l'objectif « net zero »
- Concevoir des solutions d'investissement sur les thèmes du climat et de l'environnement, et des indicateurs permettant aux clients d'évaluer l'alignement de leurs portefeuilles sur l'objectif « net zero »
- Accompagner nos clients institutionnels pour leur fournir des solutions d'investissement sur mesure.





## NOS ENGAGEMENTS

# VOTE ET ENGAGEMENT

### 6 – Voter en faveur de l'action climatique

Nous attendons des entreprises qu'elles rendent compte de leurs émissions de GES. Nous voulons que les principaux émetteurs mondiaux se fixent un objectif de neutralité carbone d'ici 2050, en s'appuyant sur des plans de transition clairs. Nous soutiendrons les propositions d'actionnaires et soumettrons nos propres propositions pour accélérer les initiatives des entreprises dans ces deux domaines.

Nous avons intégré les enjeux relatifs au changement climatique dans notre [politique de vote](#). Par conséquent, nous utiliserons notre vote pour encourager les entreprises à :

- Rendre compte précisément de toutes les émissions de gaz à effet de serre générées par leurs activités (scopes 1 et 2 pour toutes les entreprises et scope 3 le cas échéant)
- Communiquer ou établir un dialogue constructif sur leur stratégie d'adaptation au changement climatique ou leur stratégie de défense d'intérêts en matière climatique.
- Se fixer l'ambition de parvenir à des émissions « net zero » d'ici 2050.

Pour les entreprises qui ne sont pas à la hauteur de nos attentes, nous nous opposerons aux résolutions relatives aux plans de rémunération des dirigeants, aux nominations des administrateurs et aux propositions de la direction en matière d'opérations financières. Nous pouvons également comparer la stratégie climatique d'une entreprise par rapport à ses pairs.

Nous nous efforcerons d'appliquer nos politiques de manière cohérente sur tous les marchés.

### 7 – Dialoguer avec les entreprises sur l'objectif « net zero »

En tant que membre de l'initiative [Climate Action 100+](#), qui vise à nouer un dialogue avec les principales entreprises émettrices de GES, nous participons aux échanges avec des producteurs d'électricité, des groupes pétroliers et gaziers et des compagnies aériennes en Europe, en Amérique du Nord et en Asie - trois secteurs essentiels à la transition énergétique.

Dans le cadre de notre dialogue avec elles, nous mettons l'accent sur le lobbying climatique des entreprises, en particulier concernant les activités présentant des risques élevés pour les investisseurs et l'économie. Nous avons contribué à l'instauration de la [Norme mondiale pour un lobbying climatique responsable](#) pour évaluer les rapports de lobbying climatique des entreprises.

Pour promouvoir la durabilité, en mettant l'accent sur la biodiversité, nous avons contribué au lancement de l'initiative [Nature Action 100](#)<sup>11</sup> avec d'autres investisseurs institutionnels. Cette initiative vise à lutter contre le déclin du capital naturel en impliquant les entreprises et les responsables politiques.

Nous participons également à d'autres initiatives collaboratives liées au climat.

### 8 – Plaidoyer en faveur d'une politique climatique

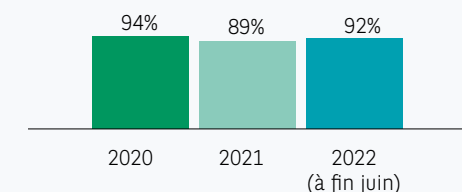
Au-delà de nos votes par procuration et du dialogue engagé avec les entreprises, il est essentiel que les investisseurs participent à l'élaboration des politiques publiques pour que tous les moyens soient mis œuvre afin d'atteindre la neutralité carbone.

Les investisseurs accordent de plus en plus d'importance à l'élaboration de politiques publiques volontaristes et favorables au climat et au rôle qu'ils ont à jouer, en parallèle des entreprises, pour influencer ces politiques.

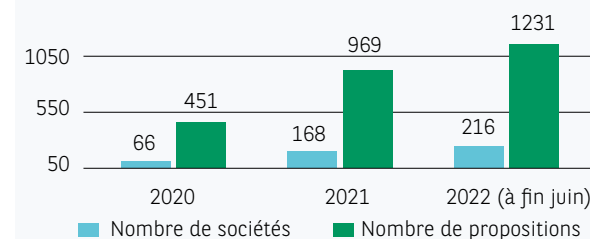
Le principal défi pour que les portefeuilles soient alignés sur l'objectif « net zero » est que l'économie mondiale ne soit pas alignée avec ce même objectif. Tant que ce ne sera pas le cas, l'univers d'investissement « net zero » se réduira. D'où l'importance d'adopter une approche prospective et de s'engager sur le long terme, y compris via les politiques publiques.

Pour y contribuer, nous sommes notamment devenus signataires de la [Déclaration des investisseurs mondiaux aux gouvernements sur la crise climatique](#) afin d'encourager les pays à accroître leurs contributions dans le cadre de l'Accord de Paris et à assurer une transition ordonnée vers la neutralité carbone.

#### Soutien aux propositions d'actionnaires liées au climat



#### Opposition aux propositions de la direction pour des raisons sociales et environnementales (dont climatiques)



Source : [Rapport Sustainability 2021](#) et données de BNPP AM à fin juin 2022

11. Une initiative visant à inverser le déclin de la biodiversité d'ici 2030

## NOS ENGAGEMENTS

# NOS OPÉRATIONS

### 9 – Réduire notre empreinte opérationnelle

En tant que gérant d'actifs durable, nos pratiques doivent égaler, voire dépasser, les standards que nous attendons des entités dans lesquelles nous investissons. En plus de réduire nos impacts négatifs sur la société, cette démarche contribue à insuffler une culture en ligne avec notre philosophie d'investissement.

Nous encourageons nos collaborateurs à intégrer les principes de durabilité dans leurs activités quotidiennes, qu'il s'agisse d'investissements, de ventes ou de rôles opérationnels.

Pour réduire notre empreinte, nous avons mis en place une stratégie en trois volets baptisée « Mission zero » :

- Réduire les émissions en optimisant nos opérations
- Acheter des énergies vertes lorsque cela est possible
- Compenser toutes les émissions résiduelles restantes.

Pour réduire l'intensité en émissions de notre empreinte carbone, plusieurs de nos bureaux sont alimentés par des énergies vertes ou bas-carbone. L'adoption de pratiques de travail flexibles et de nouvelles méthodes nécessitera moins d'espace de bureau, ce qui réduira également notre empreinte. Lorsque nous changeons de locaux, nous privilégions les espaces bénéficiant d'une certification verte.

Dans le cadre de nos **activités numériques**, nous présentons nos objectifs environnementaux à nos fournisseurs et adaptons nos contrats de prestation ; nous rationalisons d'anciens centres de données pour des installations de pointe ; nous nous efforçons de réutiliser et de recycler les équipements informatiques ; nous sensibilisons nos collaborateurs et les incitons à limiter l'impact de leurs activités numériques.

En matière de **réduction des déchets**, nous mettons en œuvre des projets pluriannuels comme la suppression du plastique à usage unique, l'organisation de challenges internes pour diminuer l'usage du papier et la mise en place de filières de recyclage pour les déchets spécifiques.

Nous faisons en sorte que nos collaborateurs aient à leur dispositions les informations les plus récentes sur les questions liées à la durabilité. Nous proposons des programmes de formation tels que la certification ESG du CFA Institute ainsi qu'un programme de formation sur la finance durable développé par BNP Paribas et le [Cambridge Institute for Sustainable Leadership](#).

Nous avons intégré les objectifs de durabilité à l'évaluation des performances, à la rémunération variable et au développement professionnel. Nous avons également ajouté des objectifs de performance liés à l'intégration des facteurs ESG dans les décisions d'investissement. Nous allons chercher à déterminer comment les intégrer davantage dans nos systèmes de rémunération.

### 10 – Rendre compte des progrès réalisés

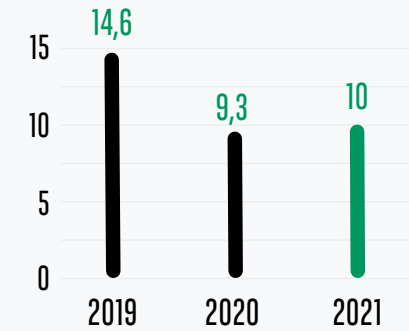
Nous produisons un reporting aligné sur les recommandations [du TCFD](#), en contribuant à la fois au [Rapport TCFD du groupe BNP Paribas](#) et en incluant une section dédiée dans notre [Rapport Sustainability](#).

Tout comme nous attendons des entités dans lesquelles nous investissons qu'elles publient des rapports transparents et détaillés, étape nécessaire à la mise en place d'un système financier durable, nous nous engageons à publier régulièrement des rapports sur nos activités et pratiques liées au développement durable et au climat.

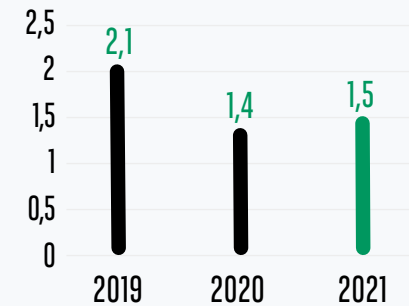
Dans les années à venir, nous continuerons à travailler à l'amélioration de notre reporting aux clients et aux régulateurs, notamment sur nos expertises climatiques et initiatives « net zero ».

### Nos bureaux dans le monde

Consommation d'énergie (millions de kWh)



Émissions de gaz à effet de serre (TeqCO<sub>2</sub>)



Source : [Rapport Sustainability 2021](#)



# CONCLUSION

Ce document présente les engagements initiaux de BNP Paribas Asset Management dans le cadre de son adhésion à l'initiative [Net Zero Asset Managers \(NZAM\)](#). Ces engagements s'appuient sur le travail effectué au cours des années précédentes :

- [Mesure et réduction de l'empreinte carbone des portefeuilles](#)
- [Intégration du climat dans notre cadre de notation ESG](#)
- [Utilisation de nos droits de vote et dialogue avec les principaux responsables du changement climatique](#)
- [Plaidoyer pour une politique alignée sur les enjeux climatiques](#)
- Fournir aux clients un large éventail de solutions d'investissement dédiées au climat.

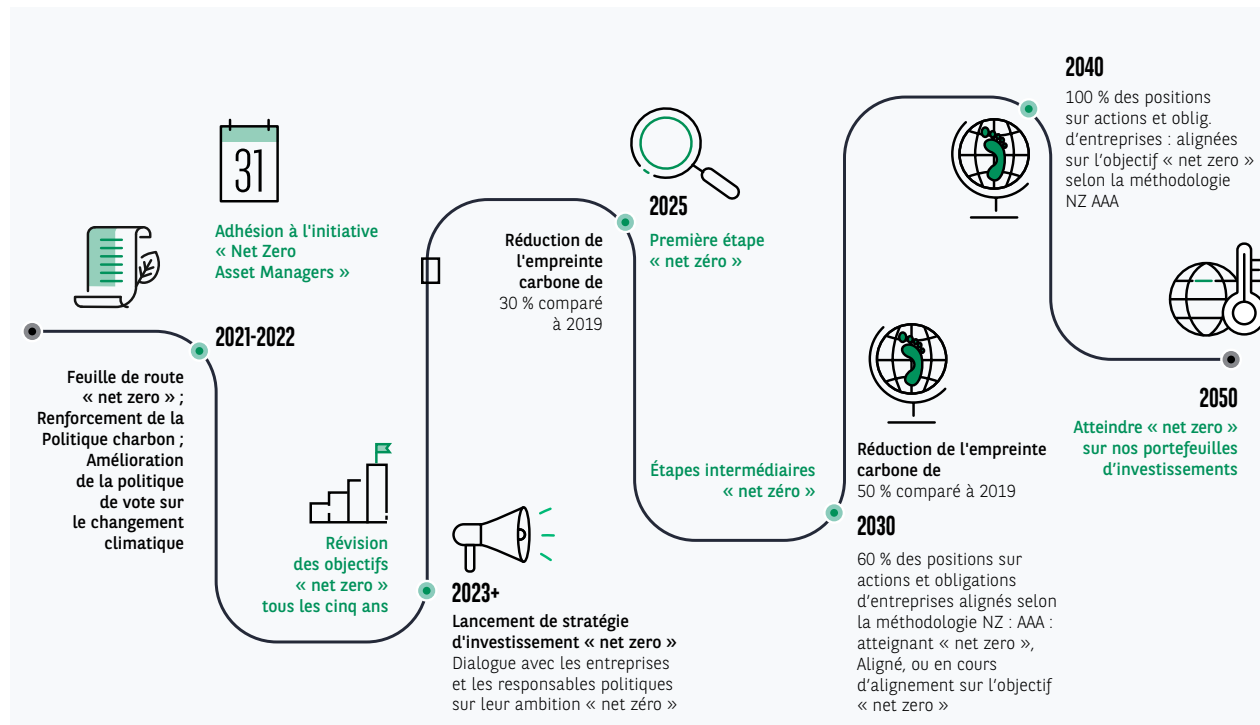
Nous avons l'intention d'accroître le montant de nos actifs sous gestion couverts par nos engagements « net zero » et de renforcer nos objectifs afin d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050. Nous sommes impatients de collaborer avec nos clients, les entreprises dans lesquelles nous investissons, nos pairs et les États pour atteindre cette mission si essentielle : une économie « net zero » d'ici le milieu du siècle.

Pour en savoir plus sur ces sujets, consultez notre [Feuille de route « net zero »](#), ainsi que notre dernier [Rapport Sustainability](#)



**CONTACTEZ VOTRE INTERLOCUTEUR LOCAL  
POUR PLUS D'INFORMATIONS**

## La Feuille de route « Climat » 2021- 2050 de BNP Paribas Asset Management



# GLOSSAIRE



## Empreinte carbone :

Nous avons commencé à mesurer l'empreinte carbone de nos fonds et mandats ISR dès 2011. En 2015, nous nous sommes engagés à mesurer et à rendre compte progressivement de l'empreinte de nos fonds ouverts. Nous mesurons désormais l'empreinte carbone des portefeuilles actions et obligataires. En 2022, nous avons mis à jour notre formule pour l'aligner sur la définition issue de l'initiative PAII de l'EU pour l'empreinte carbone :

$$\sum_i \frac{W_{Ptf,i} \times \left( \frac{CO_2e_i}{Enterprise\ Value_i} \right)}{100}$$

$W_{Ptf,i}$ : Pondération de l'entreprise  $i$  dans le portefeuille

$CO_2e_i$ : somme des émissions équivalentes CO2 des scopes 1 et 2 exprimées en tonnes pour l'entreprise  $i$   
 Valeur d'entreprise : somme, en fin d'exercice, de la capitalisation boursière des actions ordinaires, de la capitalisation boursière des actions privilégiées et de la valeur comptable de la dette totale et des intérêts minoritaires, sans déduction de la trésorerie ou des équivalents de trésorerie<sup>12</sup>

- **Compensation carbone** – Une compensation carbone désigne une réduction des émissions de GES - ou une augmentation du stockage de carbone, par exemple via la restauration des terres ou la plantation d'arbres - et qui est utilisée pour compenser les émissions qui se produisent par ailleurs. Un crédit (une compensation) carbone est un instrument certifié transférable qui représente une réduction d'émission d'une tonne métrique de CO2. L'acheteur d'un crédit compensatoire peut le « retirer » et réclamer la réduction sous-jacente pour ses propres objectifs de réduction de GES<sup>13</sup>.

- **Politique relative au charbon** - En 2020, BNPP AM a apporté des modifications importantes à sa politique Conduite Responsable des Entreprises, ce qui s'est traduit par l'adoption d'une approche restrictive en matière d'investissement dans le charbon. Cette actualisation avait pour objectif de gérer le risque lié aux actifs obsolètes, d'améliorer le profil climatique de nos participations et d'éviter de financer les activités les plus néfastes pour le climat. La politique CRE concerne les entreprises qui exploitent le charbon thermique et qui utilisent le charbon thermique pour produire de l'électricité ; nous avons progressivement renforcé notre politique relative au charbon depuis sa mise en œuvre.

BNPP AM exclut les **sociétés minières** concernées par l'un des critères suivants :

- Développent ou prévoient de développer des capacités d'extraction de charbon thermique (nouvelles mines ou expansion des mines existantes)
- Tirent plus de 10 % de leurs revenus de l'extraction de charbon thermique
- Produisent plus de 10 millions de tonnes de charbon thermique par an
- N'ont pas de stratégie de sortie des activités de charbon thermique d'ici 2030 dans les pays de l'Union européenne et de l'OCDE et d'ici 2040 dans le reste du monde.

BNPP AM exclut les **producteurs d'électricité** concernés par l'un des critères suivants :

- Augmentent leur capacité opérationnelle de production d'électricité à partir du charbon dans leur portefeuille énergétique
- Intensité carbone supérieure à 420 gCO<sub>2</sub>/kWh. Les conditions de cette exclusion seront encore renforcées en fonction de la trajectoire du secteur, sur la base du Scénario de développement durable (SDD) de l'AIE. L'intensité carbone des producteurs d'électricité devra retomber à 346 gCO<sub>2</sub>/kWh d'ici 2025, faute de quoi ils seront exclus de nos portefeuilles d'investissement.

En outre, nous excluons systématiquement tous les producteurs d'électricité possédant encore des capacités à base de charbon dans leur mix de production en 2030 dans les pays de l'Union européenne et de l'OCDE, et en 2040 dans le reste du monde.

- **ESG** – Ce terme englobe tout l'éventail des critères et des normes environnementaux, sociaux et de gouvernance appliqués à l'investissement durable, ainsi que la gestion des sujets connexes par les entreprises.

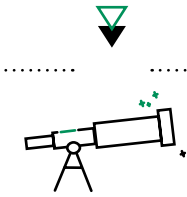
12. Source : Mesure de l'empreinte carbone, [www.bnpparibas-am.com/en/measuring-carbon-footprints/](http://www.bnpparibas-am.com/en/measuring-carbon-footprints/). Regardez également la vidéo intitulée Présentation des nouveaux reporting ESG et d'empreinte carbone (bnpparibas-am.com)

13. Source : [www.offsetguide.org/understanding-carbon-offsets/what-is-a-carbon-offset/](http://www.offsetguide.org/understanding-carbon-offsets/what-is-a-carbon-offset/)

- **Taxonomie européenne** – Classification officielle de l'UE des activités économiques et des conditions dans lesquelles ces activités peuvent être considérées comme « durables ». Elle vise à aider les investisseurs, les entreprises, les émetteurs et les promoteurs de projets à naviguer dans la transition vers une économie à faible émission de carbone, résiliente et économe en ressources, et à offrir une transparence aux investisseurs finaux sur l'alignement des différents portefeuilles d'investissement.<sup>14</sup>
- **Gaz à effet de serre (GES)** – Sept GES sont inclus dans le protocole de Kyoto : le dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), le méthane (CH<sub>4</sub>), l'oxyde nitreux (N<sub>2</sub>O), les hydrofluorocarbures (HFC), les perfluorocarbures (PCF), l'hexafluorure de soufre (SF<sub>6</sub>) et le trifluorure d'azote (NF<sub>3</sub>).

- **Méthodologie d'alignement sur le « net zero » (NZ:AAA)**
  - BNPP AM utilise un cadre spécifique pour mesurer l'alignement de ses investissements dans les titres émis par des entreprises, qui s'inspire du cadre d'investissement « net zero » de la "Paris Aligned Investment Initiative (PAII)"<sup>15</sup>. Ce cadre triple A (NZ:AAA) est présenté sur la page 14 et s'appuie sur diverses sources : Transition Pathway Initiative (TPI)<sup>16</sup>, Science Based Targets initiative (SBTi)<sup>17</sup>, Climate Action 100+<sup>18</sup> et Carbon Disclosure Project (CDP)<sup>19</sup>. Les données de la plupart de ces cadres d'analyse sont accessibles au grand public et comportent des objectifs liés à la classification des entreprises dans des catégories en fonction de leur degré d'alignement sur le principe « net zero ». Nous avons l'intention d'affiner notre méthodologie d'évaluation de cet alignement à l'avenir.

- 
14. Source : [Utiliser la taxonomie de l'UE comme guide pour une relance durable](https://ec.europa.eu/info/sites/info/files/business_economy_euro/banking_and_finance/documents/200309-sustainable-finance-teg-final-report-taxonomy_en.pdf) (bnpparibas-am.com). Informations complémentaires  
[https://ec.europa.eu/info/sites/info/files/business\\_economy\\_euro/banking\\_and\\_finance/documents/200309-sustainable-finance-teg-final-report-taxonomy\\_en.pdf](https://ec.europa.eu/info/sites/info/files/business_economy_euro/banking_and_finance/documents/200309-sustainable-finance-teg-final-report-taxonomy_en.pdf)
15. <https://www.iigcc.org/download/net-zero-investment-framework-implementation-guide/?wpdmml=4425&refresh=61c444d8e6d101640252632>
16. [Présentation de la TPI – Transition Pathway Initiative](#)
17. [À propos de nous - Science Based Targets](#)
18. [À propos de nous - Climate Action 100+ | Climate Action 100+](#)
19. [À propos de nous - CDP](#)
20. Source : [Règlement SFDR - Le comprendre et le mettre en œuvre](#) (bnpparibas-am.com)



- **Émissions de scope 1, 2 et 3** - Les émissions sont réparties en trois catégories. 1 : émissions directes provenant de sources appartenant ou contrôlées par une entreprise. 2 : émissions indirectes liées à l'achat d'électricité, de chaleur, de vapeur et de refroidissement par une entreprise. 3 : toutes les autres émissions indirectes, y compris celles liées à l'utilisation de ses produits.
- **SFDR** - Le règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers fait partie d'un ensemble de réglementations de l'UE visant à déterminer les activités qui répondent à des critères ESG pertinents ainsi que l'impact des investissements sur les parties prenantes, notamment l'environnement et la société<sup>20</sup>.



## Le cadre d'analyse NZ:AAA de BNPP AM pour évaluer l'alignement « net zero » des entreprises

<p><b>Atteignant « net zero »</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Entreprises dont au moins 50 % du chiffre d'affaires est aligné sur la taxonomie de l'UE relative à l'atténuation du changement climatique OU</li> <li>• Entreprises dont au moins 50 % du chiffre d'affaires est aligné sur les ODD liés à l'atténuation du changement climatique<sup>21</sup> et dont un maximum de 20 % du chiffre d'affaires vont à l'encontre de ces ODD OU</li> <li>• Entreprises ayant pris un engagement « net zero » et dont la performance carbone actuelle est égale (ou proche) de celle nécessaire à son secteur pour atteindre d'ici 2050 l'objectif d'émissions « net zero » au niveau mondial</li> </ul>
<p><b>Alignée sur l'objectif « net zero »</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Entreprises ayant pris un engagement « net zero » d'ici 2050 ET dont l'objectif de réduction des émissions carbone est <math>\leq 1,5^{\circ}\text{C}^{22}</math> OU</li> <li>• Entreprises dont au moins 20 % du chiffre d'affaires est aligné sur la taxonomie de l'UE relative à l'atténuation du changement climatique OU</li> <li>• Entreprises dont au moins 20 % du chiffre d'affaires est aligné sur les ODD liés à l'atténuation du changement climatique<sup>23</sup> et dont un maximum de 20 % du chiffre d'affaires vont à l'encontre de ces ODD.</li> </ul>
<p><b>En cours d'alignement sur une trajectoire « net zero »</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Entreprises dont l'objectif de réduction des émissions carbone coïncide avec une augmentation des températures inférieure à 2°C et qui ne sont pas considérées comme ayant déjà atteint « net zero » ou étant alignées avec l'objectif « net zero ».<sup>24</sup></li> </ul>
<p><b>Non alignée</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Toutes les autres entreprises.</li> </ul>

21. Cibles des ODD : 7,2, 7,3, 7.a, 7.b, 9,4

22. dont l'alignement sur une hausse de 1,5 °C des températures est déterminé en fonction de diverses données :

- L'outil SBTi ou SBTi utilisant des données du CDP donne un résultat  $\leq 1,5^{\circ}\text{C}$  sur toute période évaluée
- Entreprises évaluées par la TPI comme ayant un Niveau de Qualité de Gestion 4 et une performance carbone à court, moyen ou long terme égale ou inférieure à un scénario à 1,5°C
- Entreprises satisfaisant aux indicateurs 1 à 6 du référentiel CA100+ ([Structure et Méthodologies | Climate Action 100+](#))

23. Cibles des ODD : 7,2, 7,3, 7.a, 7.b, 9,4

24. L'alignement sur une hausse de 1,5 °C à 2 °C des températures est déterminé en fonction de diverses données :

- L'outil SBTi ou SBTi utilisant des données du CDP donne un résultat  $\leq 1,5^{\circ}\text{C}$
- Entreprises considérées par la TPI comme ayant au moins un Niveau de Qualité de Gestion de 3 et une performance carbone à court, moyen ou long terme entre 1,5°C et 2°C.
- Entreprises satisfaisant aux indicateurs 1 à 3 du référentiel CA100+ ([Structure et Méthodologies | Climate Action 100+](#))
- Les entreprises qui se sont engagées à des émissions « net zero » d'ici 2050 et dont la trajectoire se situe en dessous de 2°C selon l'ITR optimisé de BNPP AM (en cours de développement)



# DISCLAIMER

Ces articles peuvent contenir des termes techniques. Leur lecture n'est donc pas recommandée aux personnes sans expérience professionnelle dans le domaine de l'investissement. Les opinions exprimées ici sont celles de l'auteur à la date de publication, sont basées sur les informations disponibles et sont susceptibles d'être modifiées sans préavis. Chaque équipe de gestion de portefeuille peut avoir des opinions différentes et prendre des décisions d'investissement différentes pour différents clients.

Ce document ne constitue pas un conseil en investissement. La valeur des investissements et les revenus qu'ils génèrent peuvent aussi bien diminuer qu'augmenter et il est possible que les investisseurs ne récupèrent pas leur mise de fonds initiale. Les performances passées ne sont pas une indication fiable des performances futures. L'investissement dans les marchés émergents, ou dans des secteurs spécialisés ou restreints, est susceptible d'être soumis à une volatilité supérieure à la moyenne en raison d'un degré élevé de concentration, d'une plus grande incertitude parce que moins d'informations sont disponibles, qu'il y a moins de liquidité ou en raison d'une plus grande sensibilité aux changements des conditions du marché (conditions sociales, politiques et économiques). Certains marchés émergents offrent moins de sécurité que la majorité des marchés internationaux développés. C'est pourquoi les services de transactions de portefeuille, de liquidation et de conservation pour le compte de fonds investis dans les marchés émergents peuvent présenter un risque plus important.

Les investissements réalisés dans les fonds sont soumis aux fluctuations du marché et aux risques inhérents aux investissements en valeurs mobilières. La valeur des investissements et le revenu qui en découle peuvent varier à la hausse comme à la baisse et les investisseurs peuvent ne pas récupérer le capital initialement investi dans la mesure où les stratégies décrites ci-dessus comprennent un risque de perte en capital. Pour une définition et une description plus complète des risques, merci de vous reporter au prospectus et au DICI le plus récent des fonds.

Risque d'investissement ESG (environnement, social et gouvernance) : L'absence de définitions et de labels communs ou harmonisés intégrant les critères ESG et de durabilité au niveau de l'UE peut entraîner des approches différentes de la part des gérants lors de la fixation d'objectifs ESG. Il peut donc être difficile de comparer des stratégies intégrant des critères ESG et de durabilité dans la mesure où la sélection et les pondérations appliquées pour choisir les investissements peuvent reposer sur des indicateurs intitulés de la même manière, mais avoir des significations sous-jacentes différentes. Lors de l'évaluation d'un titre sur la base de critères ESG et de durabilité, le gérant d'investissement peut également utiliser des sources de données fournies par des fournisseurs externes de recherche ESG. Étant donné la nature évolutive de l'univers ESG, ces sources de données peuvent, pour le moment, être incomplètes, inexactes ou indisponibles. L'application de normes de conduite responsable pour les entreprises dans le processus d'investissement peut entraîner l'exclusion des titres de certains émetteurs. Par conséquent, la performance du fonds pourra parfois être plus élevée ou plus faible que celles des fonds apparentés qui n'appliquent pas ces normes.

## VIEWPOINT



**BNP PARIBAS**  
**ASSET MANAGEMENT**

L'investisseur durable d'un monde qui change